

COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 7 MARS 2019

Le **jeudi 7 mars à 9h30**, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent **DUPORGE**, président.

Titulaire(s) présent (s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys romane) : M. Daniel **DELCROIX**, 2nd vice-président ; M. Jacques **NAPIERAJ**

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : M. Eugène **BINAISSE** ; M. Nicolas **COUSSEMENT** ; M. Christophe **PILCH**, 1^{er} vice-président

CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Laurent **DUPORGE** ; M. Yvon **LEJEUNE** ; M. Alain **LHERBIER** ; M. Bernard **OGIEZ**

<u>Titulaire(s)</u> absent(s) / excusé(s)

CABBALR: M. Bernard CAILLIAU; Mme Annick DUHAMEL; M. Olivier GACQUERRE; M. Daniel LEFEVBRE; M. Gérard PAILLARD

CAHC: Mme Valérie **CUVILLIER**; Mme Mauricette **D'HERMY**; M. Philippe **KEMEL**; M. Daniel **MACIEJASZ**

CALL: M. Jean-Luc DAUCHY; M. Jean-Paul DECOURCELLES

Suppléant(s) présent (s)

CABBALR: M. Maurice LECOMTE

CAHC: M. Alain MASSON

CALL: néant

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

CABBALR: M. Pascal BAROIS; M. Philibert BERRIER; M. Yves DUPONT; Mme Janine PROOT; M. Gaëtan VERDOUCQ; M. Alain WACHEUX

CAHC: Mme Ginette **CHEMIN**; M. Didier **HOLT**; M. Charly **MEHAIGNERY**; Mme Marine **TONDELIER**; Mme Sabine **VAN HEGHE**

CALL: Mme Laurence **DEPORTEER**; Mme Samia **GACI**; Mme Donata **HOCHART**; Daniel **KRUSZKA**; M. Sylvain **ROBERT**; Mme Naceira **VINCENT**

<u>Pouvoirs / Représentations</u>: Mme Annick **DUHAMEL** est représentée par M. Maurice **LECOMTE**; M. Bernard **CAILLIAU** a donné pouvoir à M. Laurent **DUPORGE**

Invité(s) présent(s): M. Gaston DROLEZ, directeur général des services de la CABBALR

Secrétaire : M. Alain LHERBIER

<u>Administration</u>: Mme Valérie BABIC; M. Paskal BARBELETTE; M. Quentin DENOYELLE; M. Benoît DESCAMPS; Mme Élise JEANNE; M. Fabrice SIROP

* *



Le conseil syndical:

- **PREND CONNAISSANCE** sans formuler d'observation du relevé des décisions du président prises sur délégation du comité syndical et du procès-verbal du comité syndical du 12 février 2019.
- 1. Concernant le budget principal M14 du SMT Artois-Gohelle : ARRÊTE les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2018, CONSTATE que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2018 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice et DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Comptable du Trésor du SMT Artois-Gohelle, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

2019/9/CS Adoptée à l'unanimité (12 voix)

&

Concernant le budget annexe transport M43 du SMT Artois-Gohelle : ARRÊTE les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2018, CONSTATE que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2018 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice et DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Comptable du Trésor du SMT Artois-Gohelle, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

2019/10/CS Adoptée à l'unanimité (12 voix)

2. Concernant le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget principal du SMTAG selon la nomenclature M14 : PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2018, APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2018, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe 1 (*) à la présente délibération.

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL M14 DU SMTAG RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

BUDGET PRINCIPAL M14	EXPLOITATION		INVESTIS	SEMENT	ENSEMBLE		
BUDGET PRINCIPAL WI14	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Réalisations de l'exercice 2018	6 179 149,23	13 097 750,17	65 589 631,37	59 247 292,48	71 768 780,60	72 345 042,65	
Résultats de l'exercice 2018		6 918 600,94		-6 342 338,89		576 262,05	
Résultats antérieurs reportés (exercice 2017)		1 228 234,50	9 546 871,45		9 546 871,45	1 228 234,50	
Total réalisations 2018 + résultats reportés	6 179 149,23	14 325 984,67	75 136 502,82	59 247 292,48	81 315 652,05	73 573 277,15	
Résultats de clôture 2018		8 146 835,44		-15 889 210,34		-7 742 374,90	
Restes à réaliser à reporter en 2019			9 002 178,57	15 533 565,42	9 002 178,57	15 533 565,42	
Résultats cumulés	6 179 149,23	14 325 984,67	84 138 681,39	74 780 857,90	90 317 830,62	89 106 842,57	
Solde d'exécution		8 146 835,44		-9 357 823,49		-1 210 988,05	

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2018, soit



9 002 178,57 euros en dépenses d'investissement et 15 533 565,42 euros en recettes d'investissement et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

2019/11/CS Adoptée à l'unanimité (10 voix – Le président s'étant retiré de la salle des délibérations)

&

Concernant le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe transport selon la nomenclature M43: PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2018, Approuve le compte administratif de l'exercice 2018, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe 1 bis (*) à la présente délibération.

Le compte administratif peut se résumer de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL M43 DU SMTAG RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

BUDGET ANNEXE M43	EXPLOITATION		INVESTIS	SEMENT	ENSEMBLE		
BUDGET ANNEXE W43	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Réalisations de l'exercice 2018	75 979 882,65	72 738 549,35	195 464 060,20	195 277 452,74	271 443 942,85	268 016 002,09	
Résultats de l'exercice 2018		-3 241 333,30		-186 607,46		-3 427 940,76	
Résultats antérieurs reportés		24 019 246 95	23 602 040.26		23 602 040.26	34 918 346.85	
(exercice 2017)		34 910 340,63	23 002 040,20		23 002 040,20	34 910 340,63	
Total réalisations 2018 + résultats	75 070 000 65	107 656 906 90	219 066 100,46	105 277 452 74	205 045 092 11	202 024 249 04	
reportés	10 919 002,00	107 050 090,20	219 000 100,40	190 211 402,14	290 040 900, I I	302 334 340,34	
Résultats de clôture 2018		31 677 013,55		-23 788 647,72		7 888 365,83	

Restes à réaliser à reporter en 2019			11 541 065,75	8 377 853,23	11 541 065,75	8 377 853,23
Résultats cumulés	75 979 882,65	107 656 896,20	230 607 166,21	203 655 305,97	306 587 048,86	311 312 202,17
Solde d'exécution		31 677 013,55		-26 951 860,24		4 725 153,31

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2018, soit 11 541 065,75 euros en dépenses d'investissement et 8 377 853,23 euros en recettes d'investissement et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

2019/12/CS Adoptée à l'unanimité (10 voix – Le président s'étant retiré de la salle des délibérations)

3. **Concernant le budget principal M14 : DÉCIDE** de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2018 au budget principal M14 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

Affectation au compte 1068 (recette	
d'investissement)	8 146 835,44 €
Reprise déficit au compte 001 en dépenses (solde	
d'exécution de la section d'investissement reporté)	15 889 210,34 €
Reprise excédent au compte 002 en recettes	
(résultat d'exploitation reporté)	0,00€



Les restes à réaliser de l'exercice 2018 reportés sur l'exercice 2019 s'élèvent à 9 002 178,57 euros en dépenses d'investissement et 15 533 565,42 euros en recettes d'investissement.

2019/13/CS Adoptée à l'unanimité (12 voix)

&

Concernant le budget annexe transport M43 : DÉCIDE de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2018 au budget annexe transport M43 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement)	26 951 860,24
Reprise déficit au compte 001 en dépenses (solde	
d'exécution de la section d'investissement reporté)	23 788 647,72
Reprise excédent au compte 002 en recettes (résultat	
d'exploitation reporté)	4 725 153,31

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 reportés sur l'exercice 2019 s'élèvent à 11 541 065,75 euros en dépenses d'investissement et 8 377 853,23 euros en recettes d'investissement.

2019/14/CS Adoptée à l'unanimité (12 voix)

4. Après en avoir délibéré, par section et par chapitre budgétaire, concernant l'exercice 2019 - Budget principal M14 : APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la balance budgétaire et à la maquette budgétaire de l'exercice 2019 présentées en annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Le budget primitif de l'exercice 2019 reprend les résultats issus du compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget principal.

Le budget primitif 2019 s'équilibre pour une masse budgétaire globale arrêtée à 92 267 664,28 euros (mouvements réels et mouvements d'ordre), qui se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 20 941 807,15 euros soit 22,7% de la masse budgétaire globale,
- section d'investissement : 71 325 857,13 euros soit 77,3% de la masse budgétaire globale.

VOTE les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042) et **VOTE** les crédits au niveau des opérations sous mandat au compte 458, en dépenses (compte 4581) et en recettes (4582), conformément aux subdivisions détaillées en annexe 1 (*) à la présente délibération.

2019/15/CS Adoptée à l'unanimité (12 voix)

&

Après en avoir délibéré, par section et par chapitre budgétaire, concernant l'exercice 2019 - Budget annexe transport M43 : APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2019 du budget annexe transport, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la balance budgétaire et à la maquette budgétaire de l'exercice 2019 présentées en annexes 1 et 2 (*) à la présente délibération.

Le budget primitif de l'exercice 2019 reprend les résultats issus du compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe transport.

Le budget primitif 2019 s'équilibre pour une masse budgétaire globale arrêtée à 235 541 206,31 euros (mouvements réels et mouvements d'ordre), qui se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 90 671 267,06 euros soit 38,49% de la masse budgétaire globale,



- section d'investissement : 144 869 939,25 euros soit 61,51% de la masse budgétaire globale.

Et **VOTE** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042).

2019/16/CS Adoptée à l'unanimité (12 voix)

5. **VOTE LA CRÉATION** de l'autorisation de programme suivante :

En euros HT	Montant des A	utorisations d	Programme	Montant des Crédits de Paiement				
N° et	Pour mémoire	Révisions	Total	CP antérieurs	CP 2018	CP 2019	CP 2020	
intitulé de l'AP	AP votées	proposées	cumulé	(réalisations cumulées)				
2019-01 Ouvrage d'art Sallaumines	0,00	4 249 579,30	4 249 579,30	6 900,00	43 738,50	4 198 940,80		

Et VOTE LES AJUSTEMENTS des autorisations de programme suivantes :

En euros HT	euros HT Montant des Autorisations de Programme				Montant des Crédits de Paiement				
N° et	Pour mémoire	Révisions	Total	CP antérieurs	CP 2018	CP 2019	CP 2020		
intitulé de l'AP	AP votées	proposées	cumulé	(réalisations cumulées)					
2014-03 Dépôt Quadraparc	16 285 828,00	+0.00	16 285 828,00	13 612 058.82	1 618 407,56	1 055 361,62			
2014-03 Depot Quadrapare	10 203 020,00	10,00	10 203 020,00	13 0 12 030,02	1 010 407,50	1 000 001,02			
2014-04 AMO GENERALES BHNS	5 636 441,00	353 271,50	5 989 712,50	4 076 478,32	1 211 540,19	701 693,99			
2015-01 Systèmes SAEIV Radio Billettique	20 453 936,00	1 600 790,88	22 054 726,88	3 293 552,65	9 688 273,69	9 072 900,54			
2015-02 Maîtrise d'œuvre générale BHNS	18 214 196,35	+1 359 144,62	19 573 340,97	13 532 539,96	3 629 538,04	2 411 262,97			
2016-01 Dépôt Hénin-Beaumont	11 326 913,00	-1 316 040,00	10 010 873,00	2 800 482,00	325 484,25	2 782 021,93	4 102 884,82		
2016-02 Dépôt Houdain Bois Carré	13 407 052,86	+657 152,26	14 064 205,12	4 163 024,36	5 488 973,40	4 412 207,36			
2017-01 Dépôt Béthune Washington	6 073 646,00	-693 772,65	5 379 873,35	4 426 646,02	905 893,59	47 333,74			
2017-02 Projet hydrogène	9 321 213,68	+723 650,00	10 044 863,68	51 585,00	1 714 041,23	7 597 237,45	682 000,00		
2017-03 Matériel roulant hybride BHNS	23 568 524,43	+0,00	23 568 524,43	0,00	23 568 524,43	0,00			
2017-04 Travaux de lignes BHNS Bulles 1-3	102 128 542,02	-6 875 860,02	95 252 682,00	23 532 634,00	51 666 553,34	20 053 494,66			
dont budget M14	43 654 854,38	-4 131 109,38	39 523 745,00	8 264 210,00	23 969 523,00	7 290 012,00			
dont budget M43	58 473 687,64	-2 744 750,64	55 728 937,00	15 268 424,00	27 697 030,34	12 763 482,66			
2017-05 Travaux de lignes BHNS Bulles 2 et 6	77 376 172,07	+2 515 614,24	79 891 786,31	33 199 659,75	43 055 303,48	3 636 823,08			
dont budget M14	17 515 656,33	+2 217 494,15	19 733 150,48	2 849 374,18	13 246 953,22	3 636 823,08			
dont budget M43	59 860 515,74	+298 120,09	60 158 635,83	30 350 285,57	29 808 350,26	0,00			
2017-06 Système de priorité SLT aux	8 538 555,90	+307 485,48	8 846 041,38	256 342,04	4 911 036,57	3 678 662,77			
carrefours									
2017-07 Ouvrages d'art Béthune Bruay	3 214 878,00	+106 414,07	3 321 292,07	3 084 241,47	237 050,60	0,00			
2017-08 Ouvrage d'art Ste Henriette	12 926 916,98	-1 384 655,98	11 542 261,00	169 483,00	5 975 865,38	5 396 912,62			
2018-01 Travaux de lignes BHNS Bulles 5-7	20 350 477,87	+9 000,00	20 359 477,87		10 004 472,93	8 327 078,67			
dont budget M14	8 359 419,79	+0,00	8 359 419,79		5 765 567,09	2 320 926,17			
dont budget M43	11 991 058,08	+9 000,00	12 000 058,08	1 754 999,74	4 238 905,84	6 006 152,50			

2019/17/CS Adoptée à l'unanimité (12 voix)



6. **FIXE** comme suit les taux de participation et montants des contributions des membres du SMT Artois-Gohelle :

Membre du SMTAG	Niveau de participation 2019 en %	Participation 2019 en euros
CABBALR	39,99 %	7 198 200 €
САНС	24,34 %	4 381 200 €
CALL	35,67 %	6 420 600 €
Total	100,00 %	18 000 000 €

2019/18/CS Adoptée à l'unanimité (12 voix)

7. **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois modifié tel que présenté ci-dessous :

EMPLOIS PERMANENTS

Pôle	Libellé de l'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Emplois existants	Poste pourvu	Poste vacant	Temps de travail
	Directeur(ice) Général(e)	Ingénieur en chef	Ingénieur général	1	1	0	TC
Direction	Emploi fonctionnel	Administrateur	Administrateur général	1	1	U	TC
	Assistant(e) de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
	Adjoint au responsable	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Responsable systèmes et stations	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet opération bâtiments / Expert bâtiment	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet BHNS	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet BHNS	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
Grands	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
projets	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TNC
		Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl				
	Surveillant(e) de travaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 cl	1	1	0	TC
	Assistant(e) suivi grands projets	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) du suivi du patrimoine et	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe			_	TC
	de l'accessibilité	Adjoint technique	Technicien principal de 1ère classe	1	1	0	
	Assistant(e) suivi système et stations et grands projets	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
Tunnanant	Chargé(e) de mission suivi	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
Transport et Mobilité	exploitation	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
ויוטטווונפ	Chargé(e) de mission réseau,	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
	marketing et tarification	Attaché	Attaché principal	1	1	U	10



		Attaché	Attaché principal				
	Chargé(e) de mission suivi offre	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
	Character to the series of a second state	Ingénieur	Ingénieur Principal			0	TC
	Chargé(e) de mission mobilité	Attaché	Attaché Principal	1	1	0	TC
	Référent transports scolaires	Adjoint technique	Technicien	1	1	0	TC
	Rejerent transports scoluires	Adjoint administratif	Rédacteur	1	1	U	70
	Gestionnaire des dossiers sociaux et des PMR	Adjoint administratif	Rédacteur	1	1	0	TC
	Assistant(e) accueil secrétariat	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Assistant en communication et maintenance	Adjoint technique	Adjoint technique 2 cl	1	1	0	TC
Communication	Concepteur rédacteur	Attaché	Attaché Principal	1	1	0	TC
	Infographiste	Technicien Prin		1	1	0	TC
	Chargé(e) de communication	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de pôle	Rédacteur principal 2 cl	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Responsable marchés publics	Rédacteur	Attaché principal	1	1	0	TC
	Instructeur(rice) marchés publics	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	2	1	1	TC
Juridique	Juriste – Adjoint au responsable de pôle	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
et Marchés	Juriste	Rédacteur	Rédacteur principal 1 d	1	1	0	TC
	Assistant(e) juridique	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	тс
	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) des Ressources Humaines	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de gestion comptable et budgétaire - Adjoint au responsable du pôle	Rédacteur	Attaché	1	1	0	TC
Administratif et Financier	Gestionnaire administratif et comptable – suivi financier des marchés	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Gestionnaire administratif et comptable – suivi financier des marchés	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de mission suivi des recettes et recherches de financement	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	тс
	Chargé(e) des moyens généraux	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC

EMPLOIS NON PERMANENTS

Communication	Ambassadeurs	Adjoint technique	16	8	8	TC
Administratif et financier	Assistant(e) comptable	Apprentissage	1	1	0	TC
Grands projets	Chargé(e) de mission démolition - Bâtiment	Ingénieur	1	0	1	TNC
Grands projets	Assistant(e) adm. et financier(ère)	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Transport	Agent d'accueil et secrétariat	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Juridique	Assistante juridique	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Grands projets	Chargé de mission foncier	Adjoint technique	1	0	1	TC
Administratif et financier	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif	1	0	1	TC
Cab Président	Collaborateur(rice) de cabinet		1	0	1	TC

2019/19/CS Adoptée à l'unanimité (12 voix)



8. VALIDE le recours à l'astreinte de décision pour certains emplois du SMT Artois-Gohelle

• Mise en place des périodes d'astreinte

Dans le cadre de la mise en service du BHNS, il est nécessaire qu'un référent au sein du Syndicat Mixte des Transports soit joignable pour notamment :

- Valider le déclenchement des astreintes de viabilité hivernal (salage préventif / déneigement),
- En cas de défaillance important sur un carrefour à feux, en gestion par le SMT, pouvoir décider de mesures complémentaires aux mesures de mise en sécurité prévues dans le marché de gestion des carrefours à feux,
- Être averti et avertir TADAO et le cas échéant la direction du SMT en cas d'accident majeur impliquant des ouvrages du SMT.

Pour assurer les missions susvisées, des périodes d'astreinte de décision sont mises en œuvre à la semaine soit du lundi matin 8h00 au lundi suivant 8 h00.

Sont concernés les emplois de directeur général, responsables de pôle, chefs de projets rattachés au pôle grands projets, chargé(e) du suivi de la SLT appartenant soit à la filière administrative soit à la filière technique.

Interventions

Toute intervention lors des périodes d'astreintes sera récupérée ou indemnisée selon les barèmes en vigueur et après validation de la direction générale des services.

• Indemnisations

Les indemnités sont attribuées de manière forfaitaire et suivront les taux fixés par arrêtés ministériels.

2019/20/CS Adoptée à la majorité (12 voix)

9. **DÉCIDE** de renouveler l'adhésion du SMT Artois-Gohelle à l'Amicale du personnel de la CAHC, qui implique une participation financière de 14 400 euros pour le personnel adhérent du SMT Artois-Gohelle au titre de 2019, **RAPPELLE** que la dépense engagée sera imputée au budget 2019 du SMT Artois-Gohelle et **RAPPELLE** que les cadeaux de Noël feront l'objet d'une subvention complémentaire au cours de l'année 2019, la liste des agents bénéficiaires étant actualisée au début du 2nd semestre de l'année.

2019/21/CS Adoptée à la majorité (12 voix)

- 10. **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°18SM46 « Marché de prestation de service pour la location de matériel audio, vidéo et structure », avec :
 - La société PRODJEKT sise Carrefour de l'Artois / ZA légère FRESNES-LES-MONTAUBAN (62490) pour un montant estimatif de 208 991,00 € HT.

Et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

2019/22/CS Adoptée à la majorité (12 voix)



11. **APPROUVE** la convention relative à la création d'une navette en accès libre entre la gare SNCF et le centre de Béthune, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et **PRÉCISE** que la commune de Béthune compensera au SMTAG la perte de recettes estimée quant à la mise en place de ce circuit gratuit pour l'usager sur la base d'estimation de fréquentation, et que, pour l'année 2019, avec une prise d'effet au 1er avril 2019, le coût de la compensation à la charge de la commune de Béthune s'élève à 7 420,50 € HT.

2019/23/CS Adoptée à l'unanimité (12 voix)

12. **APPROUVE** le versement d'une subvention de 7000 euros à l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public 62 (ADATEEP 62) au titre de l'année 2019.

13.

2019/24/CS Adoptée à l'unanimité (12 voix)

14. **APPROUVE** les règles d'accès à la gare routière de Béthune, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer ces règles d'accès et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, **PRÉCISE** que le montant de la redevance perçue par le SMTAG sera défini par une convention signée avec les entreprises de transport.

2019/25/CS Adoptée à l'unanimité (12 voix)

(*) Toutes les pièces annexées aux délibérations objet du présent compte rendu sont disponibles au pôle juridique du SMT Artois-Gohelle